

Aux apprenti-e-s des classes :

- **plein-temps**
- **duale-mixte 1<sup>ère</sup> année**

Notre réf. GC/YC/RF/SI

Votre réf.

Date juin 2020

### Assurance accident

Madame, Monsieur,

Durant votre formation à l'EPASC de Châteauneuf, **vous serez couvert-e par notre assurance accident**. Cette couverture prend fin 30 jours après l'échéance de votre contrat d'apprentissage.

Nous vous informons que pour tout accident professionnel ou non professionnel, vous devez vous adresser au secrétariat afin **de remplir une déclaration accident au plus vite**.

Ensuite, nous vous donnerons une feuille de pharmacie pour vous procurer vos médicaments. Lors d'un accident ordinaire (arrêt de travail de plus de 3 jours), une feuille-accident vous sera également remise. Il faudra impérativement la transmettre à votre médecin traitant pour qu'il la remplisse puis l'envoie à la SUVA. Si vous recevez des factures concernant votre accident, celles-ci sont à remettre directement à la SUVA.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
**Yves Constantin**  
Chef de section

  
**Gérard Clivaz**  
Directeur